

**LE PATIENT DISPOSE DU LIBRE CHOIX DE L'ENTREPRISE QUI LE PRENDRA EN CHARGE, DANS LE RESPECT DE LA PRESCRIPTION RÉALISÉE PAR LE MÉDECIN.**



### CONDITIONS MÉDICALES DE PRESCRIPTION ET DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

*Le choix du mode de transport relève d'une décision médicale qui appartient exclusivement au praticien.*

*C'est l'état du malade, son degré d'autonomie physique et éventuellement psychique qui guide la prescription du mode de transport par le médecin.*

#### LE MÉDECIN PRESCRIT :

→ UN VEHICULE SANITAIRE LEGER OU UN TAXI lorsque le patient a besoin d'un transport assis professionnalisé, c'est-à-dire lorsque son état de santé est affecté par :

- ▶ une incapacité physique nécessitant l'utilisation d'aides techniques (béquilles, déambulateurs, ...) ou l'aide d'une personne pour prendre des escaliers, en cas de troubles graves de la vision, de pertes d'équilibre, etc. ;
- ▶ une déficience intellectuelle ou psychique (retard mental, désorientation, ...) rendant indispensable, en l'absence d'un accompagnant, une aide pour l'accomplissement des formalités ;
- ▶ une déficience nécessitant un respect rigoureux des règles d'hygiène comme la désinfection du véhicule en cas de prévention des risques infectieux, de problèmes graves de continence ;
- ▶ des risques d'effets secondaires importants (fatigue extrême, troubles digestifs) après une radiothérapie ou une chimiothérapie par exemple.

→ UNE AMBULANCE dans les cas suivants :

- ▶ le malade doit impérativement être allongé (que ce soit totalement à plat ou semi allongé), par exemple en cas d'insuffisance cardiaque ou de gêne respiratoire ;
- ▶ il a besoin de la surveillance permanente d'un professionnel qualifié, par exemple lorsque le malade est agité, risque de se suicider, a besoin d'une perfusion, d'une oxygénothérapie, etc. ;
- ▶ il a besoin d'un brancard ou d'être porté, ou d'un transport devant être réalisé dans des conditions d'asepsie.

**DANS TOUS LES CAS, PREVOIR LE JOUR DE LA SORTIE UN MOYEN DE REGLEMENT POUR LA COMPAGNIE D'AMBULANCE**